



MUNICIPALITE

Préavis 2011–2016 / N° 70

**Demande de crédits
complémentaires au budget 2015**

Rolle, le 15 juillet 2015

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le présent préavis a pour but d'inviter le Conseil communal à accorder à la Municipalité des crédits complémentaires au budget de l'exercice 2015, à hauteur de Fr. 251'511. —.

1.	PREAMBULE
-----------	------------------

Se basant sur les articles 10 et 11 du Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, la Municipalité invite le Conseil communal à lui accorder les dépenses suivantes, couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015, en complément du budget de l'exercice y relatif.

2.	DESCRIPTION DU PROJET
-----------	------------------------------

Le présent préavis, à l'instar des précédents du même type, répond à la demande de la Commission des finances exprimée lors des conclusions du 1^{er} préavis de la nouvelle législature : en principe seuls les dépassements supérieurs à Fr. 50'000. — par ligne budgétaire font l'objet d'une demande de crédits complémentaires, et donc du présent préavis.

La Municipalité rappelle à cet égard les articles suivants du Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes :

Art. 15.— « Un investissement de moins de cinquante mille francs peut, le cas échéant, être porté au budget de fonctionnement ».

Art. 16.— « La Municipalité veille à ce que les crédits d'investissements ne soient pas dépassés. Lorsqu'un crédit est épuisé, toute dépense supplémentaire doit être portée à la connaissance du Conseil général ou communal par voie de communication écrite. Elle est ensuite soumise à son approbation dans les meilleurs délais ».

Détail des postes et commentaires, état comptable au 30 juin 2015, avant audit, en francs.

No	No compte	Intitulé	Budget 2015	Comptes 2015	Credit demandé
1	1010.3185	Honoraires Municipalité	120'000.—	163'592.30	75'000.— (en tenant compte des imprévus budgétisés jusqu'au 31.12.2015)
Divers litiges clôturés qui ont nécessité plus de frais d'avocats que prévus au budget.					

No	No compte	Intitulé	Budget 2015	Comptes 2015	Credit demandé
2	3500.3141	Entretien bâtiment « Château »	50'200.—	44'357.25	46'590.— (en tenant compte des imprévus budgétisés jusqu'au 31.12.2015)
Selon décision municipale du 31.03.2015, des travaux d'urgence pour Fr. 46'590.—non prévus au budget 2015 sont validés pour remplacer l'installation de chauffage en panne (rupture de 2 éléments du foyer).					

No	No compte	Intitulé	Budget 2015	Comptes 2015	Credit demandé
3	3682.3141	Entretien « Camping des Vernes »	60'000.—	24'225.30	29'921.— (en tenant compte des imprévus budgétisés jusqu'au 31.12.2015)
Selon décision municipale du 14.04.2015, mise en conformité des installations électriques selon les normes OIBT non prévue au budget.					

No	No compte	Intitulé	Budget 2015	Comptes 2015	Credit demandé
4	7100.3665.5	Aides sociales "Incendie à la Prairie"	0.—	0.—	100'000.— (en tenant compte des imprévus budgétisés jusqu'au 31.12.2015)
Suite à l'incendie en juin, des dédommagements légaux aux locataires sont en cours d'analyse, le montant de CHF 100'000 ne devrait en principe pas être dépassé.					

Le montant total de ces crédits complémentaires est de Fr. 251'511.—. A noter pour conclure que tout dépassement de compte non imputable à la gestion communale (telle la facture sociale), ne figure pas dans le tableau ci-dessus.

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

C O N C L U S I O N S

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

vu le préavis 2011-2016 / N°70 de la Municipalité du 15 juillet 2015,

entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

- Accorde à la Municipalité des crédits complémentaires couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015 à hauteur de **Fr. 251'511. —**.

* * * * *

Approuvé par la Municipalité en séance du 28 juillet 2015

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  Jean-Noël Goël		Le Secrétaire  Pascal Petter
--	---	--

1^{ère} séance avec la Commission des finances : selon calendrier

Municipal délégué : M. le Syndic Jean-Noël Goël